

Un chéquier et un stylo pour être en règle

CHÈQUES EMPLOI

L'EPER répond volontiers aux questions des adhérent-e-s à **CHÈQUES EMPLOI**, par exemple sur vos obligations légales en tant qu'employeur ou employeuse ou sur l'état de votre provision.



Un exemple:

(valable pour 2008 pour un-e employé-e suisse ou avec un permis C)

- vous employez une femme de ménage 10 h par mois
- Vous la payez en espèces 25 fr. nets/h
- Vous verserez par semestre un montant estimé à 240 fr. de charges sociales, ce qui représente environ 15 % du salaire brut de l'employée.
- Les frais de gestion s'élèveront environ à 80 fr. par semestre, ce qui représente le 5 % du salaire brut de l'employée.

Pour en savoir plus:

www.cheques-emploi.ch

EPER (Entraide Protestante Suisse)

Tél. 021 613 40 84

Fax 021 617 26 26

cheques-emploi@eper.ch

CHÈQUES EMPLOI

vous simplifie la vie!

EPER 
Entraide Protestante Suisse

Vous employez une personne à votre domicile?

CHÈQUES EMPLOI

vous simplifie la vie!



Les avantages de **CHÈQUESEMPLOI**

Toutes les personnes employées dans votre ménage privé doivent légalement être assurées: Suissesses et Suisses, étrangères et étrangers. Même pour quelques heures par semaine de travail ménager, de garde à domicile, de jardinage, etc.

CHÈQUESEMPLOI s'occupe pour vous de la déclaration des salaires (inférieurs au seuil LPP \approx 1500 fr. nets/mois) auprès des **assurances sociales obligatoires** (AVS/AI/APG/AC, allocations familiales).

CHÈQUESEMPLOI vous propose également une **assurance accident** à tarif préférentiel et s'occupe des éventuels impôts à la source.

Chèques – Emploi : une solution simple, efficace et bon marché (5% des frais de gestion calculés sur la base du salaire brut de l'employé-e).

En adhérant à **CHÈQUESEMPLOI** :

- vous garantirez une couverture sociale de base à la personne que vous employez
- vous serez à l'abri en cas de problème, par exemple un accident sur le lieu de travail.
- vous vous évitez bien des tracas administratifs!

CHÈQUESEMPLOI

Baby-sitting, nettoyages, repassage, cuisine, tonte du gazon ou jardinage: tout travail méritant salaire implique des obligations légales pour l'employeuse ou l'employeur.

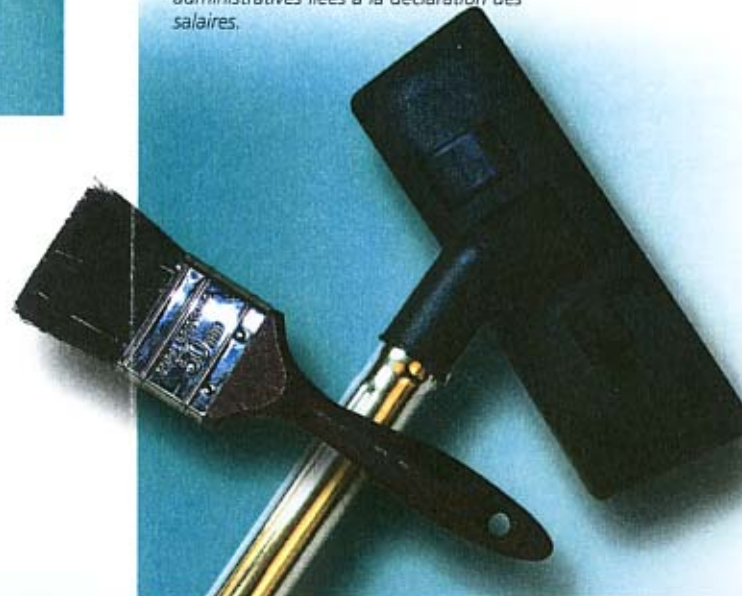


En plus de la gestion administrative, **CHÈQUESEMPLOI** vous offre notamment:

- la preuve écrite de tous les paiements effectués aux assurances (certificat de salaire notamment)
- une assurance accidents professionnels à tarif préférentiel
- des recommandations salariales
- une écoute professionnelle pour vos questions sur vos droits et devoirs d'employeur/euse
- un site internet vous permettant, notamment, d'estimer les charges sociales à payer.

CHÈQUESEMPLOI

*Faire le ménage, tailler les haies ou nettoyer le grenier sont des travaux que l'on délègue volontiers: **CHÈQUESEMPLOI** se charge à votre place de gérer les tâches administratives liées à la déclaration des salaires.*



Fonctionnement de **CHÈQUESEMPLOI**

CHÈQUESEMPLOI est géré par l'EPER (Entraide Protestante Suisse).

En voici le principe

1) Je m'inscris à l'aide du formulaire d'adhésion

- un formulaire d'adhésion par personne employée
- disponible sur notre site internet, www.cheques-emploi.ch, ou auprès de notre permanence de conseil (021 613 40 84).

2) Je paie une avance à CHÈQUESEMPLOI

- à l'aide d'un bulletin de versement et d'une demande d'acompte que nous vous ferons parvenir.
- le montant à verser est une estimation de vos charges sociales sur 6 mois, auxquelles s'ajoutent les frais administratifs

3) Je reçois mon chéquier

- 6 chèques-emploi, un par mois et par personne employée
- 1 chèque-emploi \equiv 1 quittance

4) Je paie comme d'habitude mon employé-e

- en espèces, de main à main.

5) Je lui fais signer chaque mois un chèque-emploi

- le montant inscrit correspond au salaire net versé mensuellement
- l'original est envoyé à **CHÈQUESEMPLOI**, les 2 copies sont pour vous et la personne que vous employez.

En se basant sur les chèques-emploi envoyés, **CHÈQUESEMPLOI** règle alors, **pour vous**, l'ensemble des charges sociales et des éventuels impôts à la source dus pour la personne que vous employez, en les prélevant sur votre avance.

Finis les tracas administratifs!

